

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1702

présenté par

Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Pauget, M. Dive, Mme Valentin et M. Rolland

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les cinq dernières colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 7 :

«

3 000	3 300 (a minima 3 000)	3 600 (a minima 3 000)	3 900 (a minima 3 000)	4 000 (a minima 3 000)
-------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un consensus s'était dégagé au sein du COI autour du scénario 2. Sur la période 2019 – 2023, entre le scénario 2 (15 milliards d'euros) et la trajectoire financière retenue jusqu'à présent (13,7 milliards d'euros), la différence s'élève à 1,3 milliards d'euros sur le budget de l'AFITF pour la période 2019 – 2023. En tenant compte du scénario 3 (17,8 milliards d'euros), la différence avec la trajectoire actuelle est de 4,1 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat, soit 30 % d'augmentation.

La crise des « gilets jaunes » donne un éclairage nouveau à ce projet de loi, désormais présenté comme un élément de réponse. Il convient donc de privilégier le scénario le plus ambitieux pour répondre rapidement à l'ensemble des besoins identifiés dans les territoires.

Le scénario 3, a minima le scénario 2, correspond à l'accélération des projets identifiés dans le scénario intermédiaire pour mieux répondre aux attentes des territoires, notamment la réduction des inégalités territoriales en assurant un meilleur accès aux villes moyennes et aux territoires ruraux, tout en tenant compte des besoins spécifiques des Outre-Mer.